

# Procès-Verbal Réunion du CSE d'Etablissement IFAC Du 18 mars 2021

## **Etaient Présent(e)s:**

### Présidence :

**Didier SINTES**, Directeur des Ressources Humaines à 14h 30 **Caroline GRUET**, Responsable Ressources Humaines

### Élu(e)s titulaires:

| Yann       | BONNICHON      | USPAOC-CGT       | 1 <sup>er</sup> collège | Sartrouville                            |
|------------|----------------|------------------|-------------------------|---|
| Anthony    | LESAGE         | USPAOC-CGT       | 1er collège             | Sartrouville                            |
| Nathalie   | MADEIRA CAIADO | USPAOC-CGT (DS)  | 1er collège             | Sartrouville (excusée de 11h42 à 14h30) |
| Mohamed    | FAKHRI         | SNAPAC-CFDT (DS) | 2ème collège            | Sartrouville                            |
| Sandrine   | MEUNIER        | SNAPAC-CFDT      | 2ème collège            | Sartrouville                            |
| Christine  | LORET          | SNAPAC-CFDT      | 1er collège             | Sartrouville                            |
| Stéphanie  | KAUS           | SNAPAC-CFDT      | 2ème collège            | Grenoble<br>Cambray (excusée de 11h30 à |
| Natacha    | PIETRZAK       | CFDT             | 1er collège             | 14h30)                                  |
| Abdelmajid | BENAMAR        | USPAOC-CGT       | 1er collège             | Bussy (excusé de 11h30 à 14h30)         |
| Marielle   | PARTAIX        | SNAPAC-CFDT      | 2eme collège            | Grenoble (excusée de 10h à 16h)         |
| Sylvain    | LANDAU         | SNAPAC-CFDT      | 3ème collège            | Sartrouville (excusé de 10h à 14h30)    |
| Louis      | VINCENT        | SNAPAC-CFDT      | 1er collège             | Sartrouville (excusé de 10h à 14h30)    |

## Délégués syndicaux de UES

- ➤ Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT
- > Nathalie MADEIRA, USPAOC-CGT

### Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e):

## Élu(e)s titulaires:

| Murielle  | PICAZO    | SNAPAC-CFDT | 1er collège  | Marseille    |
|-----------|-----------|-------------|--------------|--------------|
| Valentin  | DUGELAY   | SNAPAC-CFDT |              | Grenoble     |
| Cedrick   | FIMIEZ    | Tous Ens.   | 1er collège  | Aulnay       |
| Delya     | EL ASRI   | Tous Ens.   | 1er collège  | Aulnay       |
| Yassine   | EL AAFIF  | Tous Ens.   | 1er collège  | Aulnay       |
| Imene     | ZEBAIR    | Tous Ens.   | 1er collège  | Aulnay       |
| Coralie   | ANTON     | Tous Ens.   | 2ème collège | Aulnay       |
| Mickael   | FLAMENT   | CFDT        | 1er collège  | Sartrouville |
| Marietou  | DIALLO    | Tous Ens.   | 1er collège  | Aulnay       |
| Elie      | HERBEMONT | SUD         | 1er collège  | Nîmes        |
| Yannick   | PIERRIER  | Tous Ens.   | 1er collège  | Le Raincy    |
| Angelique | PREVOT    | SUD         | 1er collège  | Nîmes        |

# Délégués syndicaux de UES

➤ Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT



# **ORDRE DU JOUR DU 18 mars 2021**

|                 | Le PV est validé à l'unanimité (8 membres élus présents)   |
|-----------------|--|
| L               | Le PV est value à l'ulianimile (o membres elus presents)   |
| )               | Validation du règlement intérieur du CSE établissement ifac  |
|                 | Le point est reporté à la prochaine réunion  |
|                 | A MARINE TO THE STATE OF THE ST |
|                 | 2 : Mouvements de personnel au CSE ifac Démission et remplacement des membres élus du CSE et commissions   |
| - <b>,</b><br>[ |  |
| I               | ⇒ Pas de mouvement   |
| <b>)</b>        | Remplacement du trésorier CSE ifac   |
|                 | ⇒ Abdelmajid BENAMAR est élu trésorier en remplacement de Cédrick FILMIEZ au CSE Ifac  |
|                 | 7 membres élus présents : 2 sans avis et 5 avis favorable  |
| :)              | Mise à jour la liste des IRP, mise à jour du calendrier La liste sera mise à jour  |
| ТЗ              | La liste sera mise à jour  3 : Consultations du CSE relatives à SSCT   |
|                 | La liste sera mise à jour  |
| ТЗ              | La liste sera mise à jour  3: Consultations du CSE relatives à SSCT  Suivis des dossiers inaptitudes  agent de service est en inaptitude de travail depui le 17/03/2021 avec recherche de reclassement (poste manuel ou administratif) peu mobile.   |
| ТЗ              | La liste sera mise à jour  3 : Consultations du CSE relatives à SSCT  Suivis des dossiers inaptitudes  est en inaptitude de travail depui le 17/03/2021 avec recherche de reclassement (poste manuel ou administratif) peu mobile.  souhaite faire une formation et envisage de travailler comme surveillante dans les écoles  |
| ТЗ              | La liste sera mise à jour  3: Consultations du CSE relatives à SSCT  Suivis des dossiers inaptitudes  est en inaptitude de travail depui le 17/03/2021 avec recherche de reclassement (poste manuel ou administratif) peu mobile.  souhaite faire une formation et envisage de travailler comme surveillante dans les écoles Christine LORET prendra contact avec la salariée.  conventionnelle le 29/12/2020 qui a été refusée. Actuellement en arrêt maladie depuis le 12/12/2020 ce salarié a vu le médecin du travail le 24/02/2021 qui a prononcé une inaptitude de travail avec  |
| ТЗ              | S: Consultations du CSE relatives à SSCT  Suivis des dossiers inaptitudes  est en inaptitude de travail depui le 17/03/2021 avec recherche de reclassement (poste manuel ou administratif) peu mobile.  souhaite faire une formation et envisage de travailler comme surveillante dans les écoles Christine LORET prendra contact avec la salariée.  p. Coordinateur Animation en CDI, a fait une demande de rupture conventionnelle le 29/12/2020 qui a été refusée. Actuellement en arrêt maladie depuis le 12/12/2020 ce salarié a vu le médecin du travail le 24/02/2021 qui a prononcé une inaptitude de travail avec dispense d'obligation de reclassement.  |

CSE IFAC - 18 mars 2021 Page 2

préfèrent utiliser des masques chirurgicaux.

• Mohamed FAKHRI le secrétaire, demande à l'employeur de réfléchir sur une « prime de masque » en remplacement des masques en tissus fournis qui ne conviennent pas à certains salariés et

# (CSE

# Comité Social et Economique IFAC 53 rue du R. P. Christian Gilbert – 92600 Asnières sur Seine

**Anthony LESAGE** admet que trois masques par jours ne sont pas suffisants durant les périodes de vacances scolaires. Il réitère sa demande d'équiper les animateurs en charge d'enfants d'âge maternel de masques FFP2 beaucoup plus protecteur. Il alerte l'employeur sur la recrudescence des cas Covid-19 sur cette tranche d'âge, et regrette que l'employeur se limite aux recommandations gouvernementales à ce sujet alors que les contaminations s'accélèrent et que l'ARS n'est pas suffisamment réactive.

Il demande à l'employeur de prendre des mesures supplémentaires pour garantir la sécurité des animateurs, et estime qu'une « prime de masque » permettrait aux animateurs qui le souhaitent de se protéger davantage.

**Christine LORET** rappelle que ce sujet a été abordé en séance SSCT, trois masques ne suffisent pas durant les sessions de vacances.

- ⇒ Didier SINTES : « L'Ifac n'est pas favorable pour le moment à une « prime de masque »
- ➡ Vincent GAVERIAUX, informe l'instance que c'est une obligation légale de l'employeur de fournir des masques aux salariés selon une nomenclature bien spécifique et c'est ce que l'IFAC fait, l'employeur n'aura aucun moyen de contrôle sur la qualité des masques achetés par les salariés.
- □ L'Ifac ne pourra pas mettre en place une « prime de masque » la situation économique de l'IFAC ne le permet pas, le budget alloué (300 000<sup>€</sup> cette année) à l'achat des masques n'était pas du tout prévu.
- ⇒ Si on constate une nécessité de fournir un quatrième masque pour les vacances prochaines, l'Ifac se réadaptera, tout sera mis en œuvre pour assurer et garantir la santé des collaborateurs.
- ⇒ Vincent GAVERIAUX rassure les membres du CSE Ifac, en séance SSCT il a été constaté que nous avions eu peu de cas covid avérés proportionnellement au nombre de salariés, et du milieu ambiant avec les enfants, propices à une forme de contamination. Les gestes barrières ont été bien respectés.

Anthony LESAGE, annonce que Le Président Emmanuel MACRON a annoncé que la prime « Macron » allait être reconduite, lors de la 1ere annonce l'employeur avait répondu que l'IFAC n'avait pas eu d'information à ce sujet. Il demande à Didier SINTES dans l'éventualité où la branche de l'animation serait concernée par ce dispositif, si l'employeur compte faire bénéficier ses salariés de cette prime.

⇒ Didier SINTES : « l'Ifac peut potentiellement réfléchir à la mise en place de cette prime »

Yann BONNICHON demande si l'Ifac a un retour sur les tests pratiqués actuellement sur les enfants dans les écoles.

- ⇒ Didier SINTES : « Aucun retour pour le moment »
- c) Aide aux salariés « Quel budget, critères et quelle limite de l'aide ? »

Actuellement l'Ifac admet que des collaborateurs puissent lui demander une aide financière sous forme de prêt plafonné à 1500€ remboursable tous les mois au taux d'intérêt légal de la banque de France, l'échéancier ne peut pas excéder 12 mois.

Le CSE Ifac propose de mettre en place un budget réservé aux demandes d'aides exceptionnelles (prêts ou concours) pour les salariés en difficultés. Le budget serait alimenté par les reliquats des ASC des anciens CE, les critères et les règles d'attributions devront être définis par les membres du CSE Ifac.

# (CSE

# Comité Social et Economique IFAC 53 rue du R. P. Christian Gilbert – 92600 Asnières sur Seine

### d) Prévoyance « Déclaration I.J.S.S » Formateur occasionnel

Certains formateurs occasionnels ont leur fiche de paye hors délai pour leur permettre de finaliser dans les temps leur déclaration du nombre d'heures réalisées auprès de Pole emploi pour le calcul de l'indemnité qu'ils perçoivent par Pole emploi.

D'une manière générale ils ont cette information avec un certain décalage, qui implique une déclaration théorique et peuvent percevoir des sommes erronées par Pole emploi (surélevées ou trop basses).

Ils demandent d'avoir les éléments de paye dans les temps pour faire leur déclaration conformément au nombre d'heures effectuées.

Didier SINTES va se rapprocher du service RH et nous fera un retour sur les processus, et envisager de répondre au mieux à cette demande

#### POINT 4: Fonctionnement du CSE ifac

- a) Ouverture site Web des CSE Ifac, Ifac 92, et CSE central
- b) Rythme et mise à jour d'export de la liste des salariés pour accès au site internet.

Le site Web est ouvert et fonctionne, mais toujours en attente de la liste des salariés pour permettre l'accès.

- Caroline Gruet transmettra le fichier en fin de journée, concernant les automatisations pas de date précise pour le moment
- c) Diffusions et affichage des PV et autres

**Anthony LESAGE** n'est pas en possession de tous les PV des différentes commissions et CSE Central pour l'alimentation du site.

⇒ Caroline GRUET et Anthony LESAGE vont relancer le secrétaire des CSE Central et 92.

#### d) Assurance CSE Ifac

Le CSE Ifac a souscris un contrat d'assurance auprès de la SMACL et est en attente du remboursement de l'employeur.

### e) Expert-comptable « Avancement des travaux »

La lettre de mission a été validée, petit désaccord sur l'échéancier, Mohamed Fakhri le secrétaire a demandé que la mission soit terminée avant la fin avril (jugement). Le cabinet a assuré que si l'employeur coopérait et transmettait les éléments rapidement l'échéancier serait respecté fin mai.

### POINT 5 : Rapports des commissions CSE Établissement et CSE Central

- a) Plan de développement des compétences 2021
  - Le plan de développement des compétences est en œuvre

### b) Commission: Actions Sociales et « www.helloce.fr »

Pas de nouvelle information pour le moment



c) Commission : Aide au Logement

Commission annulée

d) Commission: SSCT Ifac

Le PV de séance du 17/12/2020 a été validé par les membres présents du CSE Ifac

- e) La participation de l'employeur au frais de garde des enfants des salariés en ACM ifac
  - ⇒ La municipalité de Bussy n'a pas souhaité accéder à la demande de l'Ifac à savoir appliquer les tarifs de résident de Bussy pour les salariés de l'Ifac.
  - ⇒ L'employeur ne peut pas mettre en place une prise en charge IFAC.
- f) Chèques restaurent "règle applicable à l'ifac"

Didier SINTES transmettra une note de service semaine prochaine

g) Bilan comptable des comptes des CSE ifac et ifac central

Point reporté

### POINT 6 : Consultations du CSE relatives à la bonne marche de l'entreprise

a) Critères et modalité de prise des conges

Un compte rendu sera transmis prochainement par Didier SINTES

b) Les trois points de coupure « CCNA »

Point reporté

c) Avenant du 12/09/2019 relatif aux salaires minima conventionnels de la convention collective des OF

L'avenant du 12/09/2019 relatif aux salaires minima conventionnels de la convention collective des OF a entrainé une augmentation des salaires.

Une trentaine de collaborateurs ont été revalorisés et régularisés, cependant suite aux dispositions de d'entreprise accordant une prime d'ancienneté tous les 3 ans aux salariés relevant de la CCNOF (non prévues par la convention), Marielle PARTAIX relève qu'un déséquilibre va naître dès lors que les nouveaux entrants percevront leur ancienneté puisque l'employeur tient compte de cette prime pour le calcul des minima conventionnels.

Le CSE demande que l'ancienneté ne soit pas prise en compte dans le salaire de base, comme le préconisent les juristes consultés, les salariés ayant quelques années d'ancienneté se sentent lésés.

**Didier SINTES** affirme que l'ancienneté attribuée aux salariés de la CCNOF n'est pas un dispositif conventionnel. Par harmonie avec la situation des collaborateurs de l'animation, l'Ifac a mis en place une rétribution sur un certains de nombre point pour saluer la pérennité des collaborateurs dans la structure, ce qu'on pourrait assimiler à de l'ancienneté. Nous avons donc pris en compte l'ensemble des éléments de constitution de salaire (point pour « ancienneté » compris).

Certains collaborateurs considèrent que le calcul de l'ancienneté ne doit pas rentrer en ligne de compte dans la détermination du minima conventionnel. L'interprétation que l'Ifac a fait : le calcul de l'ancienneté n'étant pas un dispositif conventionnel mais un dispositif lié à un accord d'entreprise mis en place par l'Ifac, l'ancienneté fait partie intégrante du calcul du minima et ne doit donc pas être retiré. N'ayant pas de dispositions spécifiques dans la CCNOF l'équivalent des points d'ancienneté ne sont qu'une disposition de l'employeur et de ce fait rentrent donc dans le calcul du salaire minima.



Marielle PARTAIX demande à Didier SINTES une petite note sur la méthodologie mise en place sur le calcul du salaire minima.

**Stéphanie KAUS** demande à **Didier SINTES** qu'un courrier explicatif soit adressé aux salariés bénéficiant de cette régularisation de salaire comme il était prévu fin février.

- d) Les marchés entrants et sortant 2021 et "La situation de l'association IFAC PROVENCE"
  - ⇒ Nouveau marché : SALSES LE CHATEAU (Pyrénées Orientales ARC MED) = 12 salariés
  - ➡ IFAC PROVENCE liquidation judiciaire prononcée mardi 16 mars 2021
     120 salariés dans 3 secteurs différents (Maison pour tous / Insertion / crèche)
     L'IFAC s'est positionnée pour reprendre l'intégralité des activités et du personnel d'IFAC PROVENCE.
     Le liquidateur Judiciaire doit statuer sur la proposition de l'IFAC, un CSE Extraordinaire est prévu vendredi 19 mars 2021 le Liquidateur devrait valider la demande la proposition IFAC.
    - ⇒ Le CSE IFAC souhaite que le Secrétaire du CSE IFAC PROVENCE soit invité à chaque séance.
- e) N.A.O « Mobilité durable »

Discussion en cours, prochaine réunion le 12/04/2021.

### **POINT 7: DIVERS**

- ⇒ Prime COVID-19 : Anthony Lesage ,à la suite des annonces du Président MACRON relatives à la prime Covid-19, demande (dans l'éventualité où notre activité serait concernée) si l'Ifac mettra en place la prime « Macron ».
  - L'ifac réfléchit sur l'éventualité d'une prime Covid-19
- Anthony LESAGE demande ce qui est mis en place pour les seniors

Le plan sénior n'existant plus, pas de dispositions d'entreprise actuellement mises en place pour les salariés les plus âgés

La Prévoyance propose des dispositifs orientés sur la préparation de départ en retraite (plaquettes/réunion d'information...).

**Anthony LESAGE** demande si l'employeur compte mettre en place un dispositif pour les séniors (aménagements d'horaires, prime sénior...)

**Didier SINTES** informe l'instance que pour le moment aucun dispositif n'est mis en place, et qu'au vu du contexte cet élément ne faisait pas partie des prérogatives de l'employeur. Didier SINTES sondera le Directeur Général, voir si des discussions peuvent être envisageables.

Nathalie MADEIRA demande ou en est l'avancement du CRM Le CRM a pris énormément de retard, toujours pas finalisé.

La séance est levée à 18h30.

A Asnières, le 18/03/2021

Le Président du CSE

Didier SINTES

Le Secrétaire du CSE

Mohamed FAKHRI